



**MARWAN LAHOUD** (83)  
président de l'AX

# La règle de trois... tiers

Le second confinement a de nouveau mis un coup de frein à l'économie.

Certes, quand vous lirez ces lignes nous serons sans doute dans un déconfinement progressif, mais notre pays tourne au ralenti depuis le 28 octobre et ces moments sont toujours propices à la réflexion. Que constatons-nous ? En temps de crise, beaucoup de mécanismes d'organisation, mis en place quand tout va bien, sont mis à rude épreuve. La règle des trois tiers s'applique.

Pour un premier tiers, la preuve d'inefficacité est rapidement avérée ; c'est souvent des décisions prises en dehors des périodes de crise, dans un contexte totalement inadapté. Heureusement, un minimum de suite dans les idées permet de rectifier la situation, ou de revenir sur les décisions voire d'abandonner purement et seulement le dispositif. L'illustration typique en est le pas de deux sur les masques de protection.

Pour un deuxième tiers, très peu de tâtonnements suffisent et une mécanique bien huilée se met en place pour permettre de s'adapter à la situation de crise. C'est par exemple l'organisation de la distanciation physique et la codification des déplacements.

Le troisième tiers correspond aux mesures et moyens dont on avait peine à imaginer l'efficacité avant le temps de crise ; sans préjuger de l'efficacité ou de l'utilité du travail à distance, force est de constater que les moyens et procédures en place ont fonctionné à merveille.

Dans tous les cas et ceci est vrai dans toutes les crises qu'a traversées notre pays dans l'ère contemporaine, on peut constater un remodelage de l'équilibre entre le centre et les territoires, entre l'État et les collectivités, entre le siège et les filiales comme une sorte de résurrection du débat entre Girondins et Jacobins qui rythme notre histoire depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Heureusement la guillotine a été renvoyée au musée et ce débat se terminera bien mieux que celui de 1792. X